

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du mardi 21 juin 2022

N° 2022-4

L'an deux mil vingt-deux, le treize juin, le Conseil Municipal de PLOUIDER, est convoqué en Mairie, pour le vingt-et-un juin deux mil vingt-deux.

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-et-un juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLOUIDER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. René PAUGAM, Maire.

Etaient présents : M. PAUGAM René, Maire - M. ABIVEN Daniel - Mme LAGADEC Marylène - M. SIMON Stéphane - Mme CORLOSQUET Karine - M. MAZE David, adjoints au Maire - Mme LE LUHANDRE Marie-Yvonnick - MM. SIMON Bernard - BOSSARD Pierre - Mmes RICAUD HERVE Anne - BRETON Valérie - CONGAR Valérie - WIERZBICKI Carine - M. MERCIER Tristan - Mmes SEGALEN Nathalie - BESSON Camille - M. LE JEUNE Clément.

Etaient absents : MM. GUEGUEN Maxime - M. BIHAN-POUDEC Dimitri.

Secrétaire de séance : Mme BESSON Camille.



Chaque conseiller municipal ayant reçu le procès-verbal de la dernière séance, il n'est pas procédé à sa lecture. M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si des remarques ou commentaires sont à apporter au procès-verbal et le soumet à l'approbation du Conseil Municipal.

Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

Droit de préemption urbain

M. le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la commune de PLOUIDER renonce à son droit de préemption à l'occasion de :

- la vente d'un bien situé au lieu-dit 10, Le Boulvas en PLOUIDER, cadastré section AD numéro 10 d'environ 1 343 m² et appartenant à Monsieur LAGADEC Eric et Madame LAGADEC Martine,
- la vente d'un bien situé 20, rue de Lesneven en PLOUIDER, cadastré section AE numéro 43 d'environ 1 004 m² et appartenant à Madame ABIVEN Marie, veuve LE VERCHE,
- la vente d'un bien situé 27, rue de Lesneven en PLOUIDER, cadastré section AE numéro 78 d'environ 648 m² et appartenant à Monsieur MARZIN Anthony et Madame MOREL Lydie,
- la vente d'un bien situé au lieu-dit Kerbiquet en PLOUIDER, cadastré section AC numéro 12 d'environ 10 172 m² et appartenant à Monsieur BODENNEC Christian et Madame BIHAN Annick.

1°) Chapelle Saint Fiacre

. Maîtrise d'œuvre pour la 3^{ème} tranche

M. ABIVEN présente le rapport d'analyse d'offre pour la mission de maîtrise d'œuvre de la troisième phase des travaux de restauration de la chapelle Saint Fiacre réalisé par Mme PICHON,

gérante de Cap Culture Patrimoine à qui la commune a confié une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

M. ABIVEN rappelle que cette troisième phase porte sur l'embellissement à long terme de l'édifice : couverture extérieure et réfection du jointoiment intérieur au mortier de chaux.

L'appel d'offre a été lancé sur le site de Mégalis. Une seule réponse est parvenue en mairie celle de l'équipe du cabinet Candio/Lesage et de l'économiste CBB.

L'offre présentée répond en tous points aux exigences du cahier des charges :

- mémoire technique conforme avec des références riches et nombreuses, note méthodologique cohérente au regard du projet
- présentation de l'équipe détaillée
- excellentes expériences pour M. Candio particulièrement sur le patrimoine religieux
- proposition de 9 mois de mission (hors temps de validation par la mairie)

Le montant de la prestation proposée par la maîtrise d'œuvre s'élève à 15 360,51 € HT pour le cabinet d'architecte Candio/Lesage et 3 268,19 € HT pour l'économiste CBB, soit un total de 18 628,70 € HT ce qui représente 11,40 % du montant estimatif des travaux fixé à 163 409,63 € HT. Le montant définitif des travaux sera arrêté à la phase AVP. Si les travaux sont compris entre 200 000 € HT et 300 000 € HT le taux de rémunération sera de 10,40 %, au-delà de 300 000 € HT, le taux sera alors de 9,40 %.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- AUTORISE M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'architecte Candio/Lesage et l'économiste CBB, dans les conditions énoncées ci-dessus.

Après signature du marché, une rencontre sera organisée pour programmer le lancement de l'appel d'offres des travaux : l'objectif étant qu'ils démarrent avant la fin de l'année pour que la chapelle soit finie d'être rénovée pour l'exposition de l'été 2023.

M. ABIVEN indique que l'appel d'offres pour la restauration du mobilier a également été lancé. Trois sociétés ont répondu. L'analyse des offres est actuellement en cours. Mme PICHON a transmis ses réflexions à Mme Gargadennec du Conseil Départemental et à M. de Saint Chamas de la DRAC pour conseil.

2°) Micro crèche Brin d'Eveil

. Création d'une onzième place

M. MAZE explique aux membres du Conseil Municipal que depuis le 1^{er} septembre 2021, la réglementation a changé. Dorénavant les micro-crèches peuvent accueillir jusqu'à 12 enfants, contre 10 auparavant.

Lors de la dernière réunion d'attribution des places, plusieurs demandes n'ont pas pu être satisfaites par manque de place, notamment celles des communes partenaires.

Les locaux, les équipements et l'effectif en personnel de la micro crèche permettent d'accueillir un enfant de plus. Aussi, M. MAZE, en accord avec la directrice de la structure, propose d'augmenter la capacité d'accueil de la micro crèche à 11 places.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- DECIDE d'augmenter la capacité d'accueil de la micro crèche à 11 places à partir du 1^{er} septembre 2022, sous réserve des avis conformes des services de la PMI et de la CAF.

M. MAZE explique également que les contrats des familles vont être ajustés pour correspondre à leur besoin et ainsi permettre de proposer des heures à d'autres familles.

3°) Aménagement de l'espace de loisirs à Kerléven

. Création d'un groupe de travail

M. le Maire rappelle la démarche entreprise par la commune pour aménager l'espace de loisirs à Kerléven. Comme quelques communes l'ont fait, il s'est adressé à l'école de géoarchitecture de Brest qui peut, à la demande des collectivités ou de particuliers, détacher des étudiants afin de travailler sur un projet d'aménagement. L'école est favorable à cette démarche de la commune et proposera à un groupe d'étudiants de prendre en main ce projet à la rentrée. Ce projet entrera dans la cadre de la formation des étudiants pour lequel ils rédigeront leur mémoire de fin d'année. L'étude commencera en septembre et durera jusqu'en avril 2023.

Une convention sera passée avec l'association des élèves et la commune pour formaliser l'intervention des étudiants. Le coût de leur intervention est d'environ 6 000 € pour couvrir les frais occasionnés pour l'étude.

M. le Maire propose qu'un groupe de travail spécialement constitué réfléchisse à ce projet. Il est constitué de M. MAZE, qui pilotera le groupe, Mmes CORLOSQUET, CONGAR, BRETON, SEGALEN, MM. SIMON Bernard, BOSSARD, MERCIER, LE JEUNE et GUEGUEN.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- APPROUVE la constitution du groupe de travail ci-dessus formé.

4°) Taxe d'habitation sur les logements vacants à l'échelon communautaire

Mme LAGADEC informe l'assemblée que ce sujet a été étudié par la commission Finances, réunie le 20 juin. Elle indique que le Conseil Municipal de Plouider a instauré la taxe d'habitation sur les logements vacants par délibération du 28 septembre 2017 avec application au 1^{er} janvier 2018. Cette taxe a été instaurée pour deux raisons :

- inciter les propriétaires de biens vacants à les mettre sur le marché de la vente ou de la location pour palier à un besoin de logement. Le nombre de biens vacants est passé de 46 en 2017 à 35 en 2021
- apporter une ressource supplémentaire à la commune. Le gain pour la commune a été pour 2021 de 9 314 €.

Six communes de la Communauté Lesneven Côte des Légendes ont instauré cette taxe qui génère un produit global d'environ 77 000 € par an.

Actuellement, la Communauté Lesneven Côte des Légendes souhaite instaurer la taxe d'habitation sur les logements vacants à l'échelon communautaire pour contribuer à la politique de la CLCL en faveur du logement et la mise en œuvre de son PLH. La CLCL souhaite poursuivre ses actions PLH sur la période 2022/2025 avec un budget prévisionnel de 1,2 millions d'Euros.

Les communes ayant instauré cette taxe sur leur territoire sont invitées à se prononcer sur le sort de leur taxe d'habitation sur les logements vacants. L'application de la THLV au niveau communautaire ferait perdre, aux communes l'ayant instaurée, le bénéfice des sommes collectées au niveau de leur commune.

Mme LAGADEC souligne que la recette générée par cette taxe est importante pour la commune. Ces sommes ont permis la cession à titre gratuit des terrains du lotissement Ar Balan à Finistère Habitat pour la construction des 5 logements locatifs sociaux mis en service en 2020. La commune œuvre de son côté pour le logement ; les contacts sont bien avancés pour la réalisation des logements pour les personnes âgées au bourg. Elle précise que la commission Finances n'est pas favorable à renoncer à la perception de cette taxe.

M. le Maire indique que cette question a été évoquée lors du bureau communautaire du 25 avril 2022 ; qu'il n'est pas favorable à la suppression de cette taxe au niveau communal. L'instauration de la taxe au niveau communautaire bénéficierait essentiellement à la commune de Lesneven où environ 400 logements sont vacants.

M. ABIVEN trouve dommage que la CLCL ait voté un programme important d'actions pour le PLH sans en définir le financement au préalable. Il souhaite de son côté que cette taxe continue à bénéficier aux projets communaux. Quand toutes les communes auront instaurées cette taxe sur leur territoire la position de la commission Finances pourrait évoluer.

A la question de M. LE JEUNE, M. le Maire indique que la compétence sur le logement est partagée entre les communes et les communautés de communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- DECIDE de ne pas supprimer la taxe d'habitation sur les logements vacants au niveau communal.

5°) Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère (SIMIF)

. Passage à la solution Infinity

Le Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère (SIMIF), créé en 1986, a pour objet d'entreprendre toute action favorisant le développement de l'informatique dans la gestion des collectivités territoriales et établissements publics membres et dans les opérations mises en œuvre par ceux-ci ou auxquelles ils participent.

Il a proposé en 2019 aux collectivités territoriales, établissements publics, syndicats intéressés de constituer un groupement de commande permettant par effet de seuil, de réaliser des économies d'échelle et de gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des marchés, accords-cadres et marchés subséquents pour optimiser les achats informatiques de logiciels, de licences et prestations associées.

Au terme d'une procédure conforme au code de la commande publique, la société JVS-MAIRISTEM qui propose une gamme adaptée à la strate des collectivités/établissements membres du groupement de commande, a été retenue. Le Syndicat assure, quant à lui, l'installation des logiciels agréés par lui, la formation des utilisateurs, la maintenance ainsi que toute action qui pourrait s'avérer nécessaire pour répondre aux besoins de ses membres.

La société JVS-MAIRISTEM a proposé au SIMIF de remplacer la gamme HORIZON ON LINE par la gamme HORIZON INFINITY qui permet de passer d'un système d'acquisition de licence ou de mise à jour à un abonnement intégrant automatiquement toutes les évolutions réglementaires, technologiques et les futures versions de logiciels. L'éditeur assurera désormais l'assistance et la formation des utilisateurs sur sa nouvelle gamme contrairement au précédent fonctionnement où c'était les salariés du SIMIF qui le faisaient.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour notre collectivité de basculer sur la gamme INFINITY proposée par la société JV-MAIRISTEM,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- DECIDE d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette affaire,
- PREND ACTE que l'assistance et la formation seront assurées par l'éditeur de logiciels,
- DIT que les crédits correspondants à la dépense seront inscrits au budget.

Le montant annuel de la prestation pour la commune de Plouider s'élève à 4 269,60 € TTC. L'engagement est valable pour 3 ans. Les logiciels concernés portent sur les finances, la gestion des ressources humaines et le service aux administrés.

M. ABIVEN, représentant de la commune au SIMIF, explique les raisons de ce changement de fonctionnement dû au départ d'une des salariées du syndicat en décembre dernier. Il indique aussi que les logiciels fournis par JVS correspondent parfaitement aux besoins des communes membres du SIMIF et que le personnel communal en est satisfait.

M. SIMON Stéphane souligne que le fait d'appartenir au SIMIF permet aussi d'adhérer à un groupement de commandes afin de bénéficier d'une économie d'échelle sur les tarifs proposés par JVS.

A l'expiration du contrat, une nouvelle consultation sera lancée ; les communes auront alors le temps de réfléchir à une nouvelle solution informatique au besoin.

6°) Réforme de la publicité des actes de la commune

M. le Maire indique que la réforme de la publicité des actes des collectivités a posé le principe de la publication des actes de la commune par voie électronique.

Néanmoins, les communes de moins de 3 500 habitants peuvent, par délibération, choisir un autre mode de publication :

- 1° Soit par affichage ;
- 2° Soit par publication sur papier, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat ;
- 3° Soit par publication sous forme électronique.

Il est proposé au Conseil Municipal d'opter pour la modalité de publicité suivante : publicité des actes de la commune par affichage ; les comptes rendus des Conseils Municipaux continueront à être publiés sur le site Internet de la Commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- VALIDE la proposition de M. le Maire : publicité des actes de la commune par affichage.

7°) Tables du Conseil Municipal

. Tarif de vente

La commission Equipement et entretien du patrimoine bâti a décidé d'acheter de nouvelles tables pour équiper la salle du Conseil Municipal. Celles-ci vont être livrées dans les prochains jours.

La commission Finances propose la vente des tables actuelles selon deux solutions :

- Soit la vente de l'ensemble des tables au prix global de 500 €

- Soit la vente individuelle des tables : 60 € pour une grande table ou une petite table avec un quart de rond.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- ADOPTE la proposition de la commission Finances.

8°) Comptes rendus des commissions

Au préalable de l'information aux conseillers municipaux des travaux réalisés dans les commissions, M. le Maire propose une refonte de la composition des commissions communales :

- Commission Equipement et entretien du patrimoine bâti :

M. ABIVEN, président de la commission,

Mmes RICAUD-HERVE, BRETON, WIERZBICKI, SEGALEN, MM. SIMON Stéphane, SIMON Bernard, BOSSARD, MERCIER, membres

- Commission Finances

Mme LAGADEC, présidente de la commission,

Mme SEGALEN, MM. ABIVEN, SIMON Stéphane, MAZE, SIMON Bernard, BIHAN POUDEC, membres

- Commission Economie

Mme LAGADEC, présidente de la commission,

Mmes CORLOSQUET, BESSON, MM. SIMON Bernard, MERCIER, LE JEUNE, BIHAN POUDEC, membres du Conseil Municipal et M. MORDRET, membre extra municipal

- Commission Vie sociale et associative

Mme CORLOSQUET, présidente de la commission

Mmes RICAUD-HERVE, CONGAR, BRETON, WIERZBICKI, MM. ABIVEN, BOSSARD, BIHAN POUDEC, membres

Commission Culture

Mme LE LUHANDRE, présidente de la commission

Mmes CORLOSQUET, CONGAR, BRETON, membres du Conseil Municipal et Mme ROUQUIER, membre extra municipal. D'autres membres extra municipaux pourront au besoin rejoindre cette commission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- ADOPTE la nouvelle composition des commissions communales.

- Commission « Gestion de l'espace communal »

A la demande de la Communauté Lesneven Côte des Légendes, plusieurs membres de la commission ont procédé à un inventaire des bâtiments ou entreprises situées en dehors des zones urbaines et qui méritent d'être réhabilités. Cet inventaire, d'environ 40 biens, a été transmis à la communauté de communes pour analyse avant leur intégration éventuelle dans le PLUi. En effet, leur intégration dans le compte foncier des communes reste pour le moment floue.

- Commission « Vie sociale et associative »

Mme CORLOSQUET revient sur les travaux de la commission qui s'est déroulée le 9 juin dernier.

Les demandes des associations rencontrées individuellement ont été transmises au service technique.

Les JO de la Butte se sont bien déroulés et ont permis de collecter environ 1 500 €. Une réunion aura lieu à la rentrée avec les associations partenaires pour programmer l'édition 2023 que les membres de la commission souhaitent renouveler.

La matinée de signature des licences sportives se déroulera le dimanche 3 juillet à la salle omnisports.

En lien avec Mme GLOANEC, deux balades contées seront proposées cet été : une en juillet et une en août.

Les membres de la commission n'ont pas souhaité réitérer la Fête de la rentrée. Deux raisons à cela : le manque d'engouement des associations qui préfèrent se concentrer sur leurs propres manifestations et un manque de temps pour l'organisation de cette journée.

L'organisation de la Fête de Noël a été proposée à l'association Familles de la Baie.

Les communes de Goulven et Plouider poursuivent l'organisation du Téléthon. Les associations sont nombreuses à vouloir participer à la réussite de cette manifestation. La prochaine réunion consistera à faire une ébauche du planning des animations.

- Commission « Equipement et entretien du patrimoine bâti »

M. ABIVEN invite les membres du Conseil Municipal à visiter le site de la carrière de Torranéac'h où un projet d'implantation de panneaux photovoltaïques est actuellement à l'étude. Le rendez-vous est programmé le jeudi 30 juin.

La prochaine réunion est prévue le lundi 27 juin pour faire le point sur les chantiers en cours et notamment pour échanger sur la consultation de la réalisation des locaux associatifs à la salle omnisports.

- Commission « Culture »

Mme LE LUHANDRE est satisfaite de la rencontre avec Gilles Baudry qui s'est déroulée le dimanche 12 juin où une quarantaine de personnes a pu échanger avec le poète.

L'exposition de Vincent CANN à la salle du Conseil Municipal est installée jusqu'au 15 juillet.

Le vernissage de l'exposition à la chapelle Saint Fiacre est prévu le 13 juillet. Elle sera visible les après-midi du 15 juillet au 15 août.

Pierre Chanteau se produira à l'espace Roger Calvez le samedi 9 juillet.

Mme GLOANEC participe au visionnage des films proposés dans le cadre de l'animation Mois du Doc se déroulant au mois de novembre.

- Commission « Soutien aux familles - Jeunesse »

M. MAZE explique les difficultés qu'a rencontrées Mme HELLOU, directrice de la micro crèche, pour gérer les absences du personnel. Il lancera une réflexion à la rentrée pour essayer de trouver une solution en collaboration avec d'autres communes connaissant les mêmes problèmes.

Les inscriptions pour les animations de Familles de la Baie sont lancées pour cet été. Un courrier va être adressé à tous les jeunes de la commune pour faire connaître le programme des animations Jeunesse et étendre le réseau.

M. MAZE a rencontré les élus de Tréfléz pour connaître leur position quant à leur participation au financement des activités du Centre de Loisirs de Plouider. Il n'y a pas eu de participation l'an dernier alors que les enfants de Tréfléz ont fréquenté l'ALSH 127 jours.

M. MARTO, animateur communal, a fait part de son souhait de poursuivre son contrat avec la commune et a demandé une augmentation de ses heures de travail. La question sera étudiée avec la commission. M. MAZE félicite M. MARTO pour son intervention auprès des enfants de l'école. M. PAUGAM souhaite que l'intervention d'un animateur sportif à l'école perdure.

- Commission « Finances »

Mme LAGADEC fait état de l'avancement du projet de la maison de santé. Le projet, le coût du bâtiment et une projection des loyers ont été présentés aux kinésithérapeutes. Ils ont demandé un délai de réflexion avant de s'engager. Une rencontre avec les organismes bancaires va être programmée avant les vacances d'été pour envisager le financement du projet car Finistère Habitat demande que la commune fasse dès à présent une avance sur les travaux à venir.

Une communication va être faite dans les prochains jours pour susciter l'intérêt des professionnels de santé.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Départemental a accordé une subvention de 100 000 € pour ce projet.

9°) Questions diverses

. Pacte Finistère 2030

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'une invitation leur a été adressée concernant la signature du Pacte Finistère 2030 le lundi 4 juillet à 18h, à la salle polyvalente de Kernilis. Cette cérémonie sera l'occasion pour chacun de connaître l'engagement du Conseil Départemental sur les projets du territoire du pays de Lesneven.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 22 h 05.